

## Procès-verbal de la séance du Conseil général

Date et heure	Lundi 13 décembre 2010
Lieu	Salle paroissiale, Vétroz
Présents	29 conseillers généraux Excusée : Mme O. Gattlen 5 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. M. Huser (vice-président), Mme I. Papilloud, Mme V. Papilloud, M. F. Praz Secrétaire communal : M. L. Seppey Presse : 1 Public : 25 personnes

Note : la séance est précédée d'une conférence de M. Maurice Tornay, Conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la santé. Le Bureau l'a invité pour parler d'abord de la situation actuelle et future des foyers de jour et ensuite d'évoquer quelques principes concernant la RPT II, c'est-à-dire la répartition des tâches entre Canton et communes.

La présidente du Conseil général, Mme B. Duc, ouvre la séance et salue les membres de l'Exécutif, du Législatif, le secrétaire communal et le public. Elle réitère ses félicitations à l'adresse de M. Jean-René Germanier pour sa brillante élection au perchoir du Conseil National.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Mme B. Duc lit l'ordre du jour. Aucune demande de modification n'est exprimée.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2010

Mme B. Duc apporte tout d'abord quelques précisions :

- au point 2, il faut lire « Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 juin 2010 » et non pas du 14 décembre 2009.
- Toujours point 2, concernant l'intervention de M. Cottagnoud qui voulait savoir si c'était l'Exécutif ou la Bourgeoisie qui s'intéressait à un rachat du Relais du Valais, le Bureau, lors de sa séance du 22 novembre 2010, a écouté l'enregistrement de la séance en question. A la fin de l'intervention de M. Stéphane Germanier, il en ressort clairement que c'était soit la commune soit la Bourgeoisie qui s'intéressait à un rachat du Relais du Valais. M. O. Cottagnoud confirme.

Mme L. de Torrenté annonce que le groupe Libéral Radical (LR) accepte le PV mais fait quelques remarques :

- Page 3, point c, il s'agit des travaux sur la conduite de Péteille et non Pétaire.
- Même point, elle précise qu'elle désirait connaître le statut de l'obtention du label cité de l'énergie
- Au point 5, elle précise qu'il manque une partie de la réponse de l'Exécutif à la question de l'AV

Mme B. Duc attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un procès-verbal et non de minutes. Mme L. de Torrenté considère que vu que M. S. Germanier évoquait dans sa réponse un problème de communication de la part du Législatif, il serait bon que cette réponse figure dans le PV.

M. S. Germanier avait répondu que le courrier du 16 septembre adressé par « M. O. Cottagnoud membre de la Cogest » mais l'Exécutif n'a été avisé que le 23 septembre par le président de la Cogest que M. Cottagnoud remplaçait M. Coudray. Il estimait que l'AV devait elle aussi respecter les formes et passer par le président de la commission.

M. O. Cottagnoud annonce que le groupe Alternative Vétrozaine (AV) accepte le PV.

M. S. Rard annonce que le groupe Démocrate Chrétien (DC) accepte le PV et en remercie le secrétaire.

*Le procès-verbal de la séance plénière du 27 septembre 2010 est accepté à l'unanimité.*

Mme B. Duc remercie M. D. Kuster pour la rédaction.

### 3. Coefficient d'impôt et taux d'indexation

Mme B. Duc annonce en introduction que conformément à la loi sur les communes et du règlement du Conseil général, ce dernier décide de l'approbation du coefficient d'impôt et du taux d'indexation. Elle passe ensuite la parole à l'Exécutif.

#### Présentation par l'Exécutif

M. S. Germanier donne des explications sur la position de l'Exécutif qui propose de réduire le coefficient d'impôt de 1.2 à 1.15 et de maintenir le taux d'indexation à 160% car les marges d'autofinancement pour les prochaines années devraient permettre d'assurer les investissements et conserver un taux d'endettement mesuré. L'Exécutif a pris note de la demande de M. O. Cottagnoud de conserver le coefficient actuel mais considère que cet allègement fiscal ne porte pas atteinte aux investissements à venir. S'en suit une présentation de quelques tableaux et graphiques.

Il est par contre étonné par la proposition de coefficient à 1.1 émanant du groupe LR qui n'a jamais été soulevé lors des trois rencontres avec les sous-groupes de la commission de gestion. L'Exécutif ne peut donc pas se prononcer sur cette option et recommande de la rejeter pour ne pas prêter les investissements ; elle pourra être réévaluée dans le futur si les recettes fiscales sont supérieures aux attentes.

M. S. Germanier recommande donc d'accepter la proposition de l'Exécutif et rappelle que Vétroz demeure la municipalité la moins chère du district et la neuvième au niveau cantonal.

#### Discussion et vote

Mme B. Duc passe la parole au président de la commission de gestion, M. N. De Luca qui évoque l'avis des membres de la commission sur ces options :

- 8 voix contre 1 pour une diminution du coefficient
- 4 voix pour, 4 contre et 1 abstention pour une diminution à 1.15
- 4 voix pour, 4 contre et 1 abstention pour l'option à 1.10

Mme B. Duc rappelle que le taux d'indexation et le coefficient sont traités séparément.

#### Taux d'indexation

Tous les groupes entrent en matière. Mme B. Duc demande de voter pour une conservation du taux d'indexation à 160%

*Le taux d'indexation est maintenu à 160% à l'unanimité.*

#### Coefficient

Mme B. Duc transmet quelques informations provenant de M. Pierre Jacquod, adjoint et juriste au Service des affaires intérieures et communales de l'Etat du Valais. La question qui lui a été posé était de savoir si le Conseil général pouvait voter un budget calculé avec un coefficient différent par rapport à celui retenu par le Conseil général. Elle lit la réponse de M. Jacquod où il s'avère que le droit cantonal (loi sur les communes, loi fiscale, etc.) ne règle pas la question soulevée. Plusieurs manières de procéder sont en effet possibles à défaut de règles juridiques expresses.

Mme B. Duc demande aux groupes d'entrer en matière sur le coefficient d'impôt.

Mme L. de Torrenté remercie l'Exécutif d'avoir entendu la demande du groupe LR du 21 juin mais persiste à maintenir sa proposition d'un coefficient à 1.1 qui s'avère être une vraie baisse d'impôt pour la population qu'elle veut faire profiter maintenant. Une diminution de 350'000.- au budget n'est pas énorme. Si ce coefficient devait être accepté, le groupe LR accepterait le budget tel que proposé. Le groupe LR entre donc en matière.

M. S. Rard annonce que le groupe DC entre en matière. Il trouve la proposition réaliste mais note que toute baisse d'impôt supplémentaire signifie de devoir renoncer à des investissements et Vétroz doit pouvoir financer ses projets pour conserver son attrait. Le groupe DC préfère rester prudent et soutient la proposition du Conseil municipal qui lui seul dispose de la vision financière globale et est capable de garantir un équilibre entre recettes et investissements. Dans une commune déjà attrayante fiscalement, la vraie question n'est pas de proposer une baisse substantielle d'impôts mais de savoir si la population

mérite que la commune continue à innover par la réalisation de projets comme des labels ou un bon réseau d'eau potable. L'attrait de la commune ne se limite pas à un coefficient bas mais aussi par sa capacité à réaliser des projets.

M. O. Cottagnoud annonce que le groupe AV entre en matière. Il note que l'Exécutif doit recourir à l'emprunt pour assurer de nombreux investissements, qu'il y a des projets non budgétisés, que le futur foyer de jour devra être médicalisé et qu'il y aura des surprises avec les routes et les égouts. Une baisse du coefficient n'est actuellement pas nécessaire, les conditions étant déjà avantageuses pour les contribuables. L'impôt est plus équitable que les taxes et une réduction d'impôt profite surtout aux revenus élevés. Il concède que tout le monde serait bien content de payer moins d'impôt mais une réduction de 350'000.- génère un manque de 3'500'000.- après 10 ans. Le groupe AV préfère donc maintenir le coefficient à 1.2.

M. N. Huser reconnaît qu'une baisse supplémentaire du coefficient revient à mettre plus de pression sur l'Exécutif mais il juge ce dernier compétent et capable de relever le défi. Il interpelle le groupe AV, qui se soucie de l'Exécutif et oublie la population, et le groupe DC, qui revendique être le défenseur des familles, pour leur faire remarquer que 100.- ou 200.- représentent une somme pour les petits revenus. Il y a des excédents de financement en 2008 (plus de 2.4 million) et 2009 (plus d'1.8 million) qui justifient maintenant une baisse d'impôt pour des raisons de justice fiscale. Il appelle les conseillers généraux à voter en faveur de la population.

M. X. Gaillard fait remarquer qu'en conservant ce revenu fiscal, il contribuera au bien de tous et non pas seulement à quelques individus.

Mme L. de Torrenté concède qu'une baisse du coefficient à 1.1 profitera surtout aux hauts revenus mais estime qu'une baisse de quelques centaines de francs sera particulièrement appréciable chez les revenus les plus bas.

M. N. Huser pense que ce ne sont pas que les contribuables du moment qui doivent financer seuls les investissements qui profiteront aussi aux contribuables futurs.

M. L. de Torrenté ajoute que si les défenseurs des familles refusent d'assumer ce rôle, le groupe LR le fera car les habitants doivent pouvoir ressentir dès à présent la bonne santé de la commune.

M. S. Rard estime que le Conseil municipal a déjà suffisamment de défis et trouve trop facile de demander une baisse d'impôt sans en évaluer l'impact.

Mme L. de Torrenté estime que selon leur analyse, 350'000 francs de moins ne prêteront pas les investissements futurs.

Mme S. Pimpao-Di Stasi estime que ce n'est pas que l'argent qui compte, mais surtout les services collectifs offerts par la municipalité qui comptent davantage qu'une petite baisse d'impôt supplémentaire.

M. O. Cottagnoud précise que le groupe AV n'est pas fondamentalement contre une baisse mais estime qu'il y a actuellement trop d'incertitudes sur des gros investissements futurs.

Mme L. de Torrenté trouve que cette incertitude est permanente et qu'il vaut mieux effectuer une baisse maintenant et que ce petit montant ne va pas remettre en question des gros investissements.

M. N. Huser répond à Mme S. Pimpao qu'on peut en faire profiter la population sans baisser les prestations.

M. S. Germanier rajoute que les gros investissements inévitables ne seront pas remis en question mais une perte de 350'000 francs réduira la marge de manœuvre et que ce seront surtout les petits investissements qui seront impactés.

Mme L. de Torrenté demande une suspension de séance. Après délibération, le groupe LR demande un vote à bulletin secret.

Mme B. Duc résume la situation : il y a 3 coefficients à choix, d'après le règlement du CG art. 23 les différentes propositions doivent être éliminées par vote successif. Elle oppose donc la proposition de l'AV (1.2) à celle du PLR (1.1). La première question posée est « Voulez-vous baisser le coefficient à 1.1 ? »

*Le coefficient d'impôt 1.1 est refusé par 18 non contre 11 oui.*

Mme B. Duc pose la question suivante qui est « Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'abaisser le coefficient d'impôt à 1.15 ? ».

*La proposition du Conseil communal d'abaisser le coefficient d'impôt à 1.15 est acceptée par 23 oui contre 6 non.*

## 4. Budget 2011

### Présentation par l'Exécutif

M. S. Germanier amène les compléments d'information suivants par rapport au message déjà transmis : le budget est établi sur les éléments connus à ce jour et sur le plan financier 2012-2015. Il remercie également le Conseil général d'avoir entériné les propositions du taux d'indexation et du coefficient d'impôt.

La marge d'autofinancement estimée pour 2011 est de 3 millions. La comparaison avec le budget 2010 fait ressortir que les revenus progressent de 0.25% et les charges augmentent de 3.5%, principalement des salaires. La marge d'autofinancement baisse de 500'000.- par rapport à 2010. Les nouveaux investissements rendus nécessaires par l'augmentation de la population ne pourront être couverts en totalité par la marge d'autofinancement.

La proposition de budget ayant été acceptée par l'unanimité des membres de la commission de gestion, le Conseil municipal recommande donc de l'accepter tel quel. M. S. Germanier remercie la commission de gestion pour son travail et sa collaboration.

### Rapport de la Commission de gestion

Mme B. Duc passe la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière.

M. O. Cottagnoud annonce que le groupe AV entre en matière.

Mme L. de Torrenté annonce que le groupe LR entre en matière et se réjouit de voir que le Conseil municipal cible avec rigueur ses investissements et espère qu'il continuera ainsi pour permettre une baisse du coefficient à 1.1 l'année prochaine.

M. S. Rard annonce que le groupe DC entre en matière et remercie le Conseil communal pour son travail. Il apprécie également la diminution du volume du rapport de la commission de gestion.

Mme B. Duc passe la parole au rapporteur de la commission de gestion pour les propos introductifs.

Mme C. Evéquoz lit l'introduction du rapport.

### Discussion et vote

Mme L. de Torrenté demande comment le Bureau du Conseil général compte faire pour harmoniser les dépenses des différentes commissions ; contrairement à ce qui avait été assuré en juin, les présidents de commission n'ont rien reçu. Mme B. Duc répond que le Bureau traitera de ce point en janvier 2011.

Mme B. Duc passe en revue les comptes et ouvre la discussion.

## Comptes de fonctionnement

211.318.10 Mme L. de Torrenté demande quel est le nombre d'élèves autorisés dans les bus et si c'est vérifié. M. S. Germanier pense qu'il s'agit d'une centaine mais ne sait pas si c'est vérifié ; il se renseignera.

320.318.01 Mme L. de Torrenté demande où en est la réalisation et la facturation de la vidéo de présentation de Vétroz. M. S. Germanier répond que la maquette est disponible et que les premières tranches de facturation ont été reçues.

390.352.01 Mme L. de Torrenté demande s'il est possible d'avoir le détail des comptes du secteur pastoral intercommunal pour la prochaine séance des comptes. Elle désire savoir s'il est possible d'obtenir les comptes de la fête patronale et quelle est l'implication de la commune. M. S. Germanier répond que les informations seront communiquées à la commission de gestion. Quant à la fête patronale, le seul engagement de la Commune consiste à mettre à disposition du personnel pour le montage et démontage.

542.318.08 M. E. Roh demande s'il y a eu un appel d'offre pour les 60'000 de transport d'élèves. M. S. Germanier répond qu'il y a eu un appel d'offre sur invitation.

640.434.03 Mme L. de Torrenté se félicite de l'accueil fait à la proposition du groupe LR de cartes journalières CFF et demande combien de gens l'utilisent. M. S. Germanier répond que c'est très utilisé mais se renseignera sur les détails.

860.410.02 (redevance ESR) et 860.410.03 (prestations d'utilisation) M. P. Coudray demande pourquoi la redevance est quasiment la même et pourquoi il y a un nouveau montant de 100'000 francs pour les prestations. M. S. Germanier répond que c'est sur la base du règlement voté en fin d'année passée. M. P. Coudray s'étonne que ce règlement aurait du garantir les mêmes prestations. M. S. Germanier répond qu'il s'agit d'une estimation en absence de décompte définitif. M. P. Coudray précise que ce qui l'étonne c'est ce montant de 100'000 francs alors qu'il avait été promis aucune augmentation. M. S. Germanier répète qu'il n'est pas possible d'avoir des chiffres plus précis avant la séance des comptes.

940.322.00 (Intérêts dette à moyen et long terme) M. P. Coudray s'explique mal une pareille baisse d'intérêts alors qu'il est dit dans le message du Conseil municipal qu'il y aurait un nouvel emprunt de 2 millions. M. S. Germanier répond que le montant est pris en compte mais les travaux débuteraient seulement à la fin 2011.

940.330.00 M. P. Coudray remarque un amortissement sur les pertes sur contribuables et demande pourquoi on fait ces amortissements alors qu'il y a 400'000.- de réserve. M. S. Germanier répond qu'ils font toujours des provisions d'entente avec la fiduciaire.

M. O. Cottagnoud est étonné que la réponse au 940.322.00 diffère de celle donnée à la commission de gestion où il avait été expliqué que c'était du fait que le foyer Haut-de-Cry avait été sorti de la dette. M. S. Germanier répond que ce n'était qu'une partie de la réponse et qu'il y a bien plusieurs causes qui expliquent cette baisse des intérêts.

## Comptes d'investissement

Mme L. de Torrenté demande comment cela se passe avec les enregistrements des caméras de surveillance et si les libertés individuelles sont garanties.

M. M. Huser répond que seul l'agent de police peut y accéder et que seule l'intervention d'un juge permet de les consulter.

M. S. Rard demande le critère de répartition pour le parc informatique du CO. M. S. Germanier répond que c'est selon les statistiques établies chaque 10 ans pour les investissements.

Mme L. de Torrenté demande si la municipalité a étudié l'option de l'éclairage LED. Mme I. Papilloud répond que les systèmes LED sont encore coûteux et surtout que la technologie n'est pas encore mature.

M. P. Coudray remarque que l'investissement de 1'200'000.- pour la route de la Madeleine n'est pas reporté en 2011 alors que le travail ne semble pas être terminé. M. S. Germanier dit qu'il y a eu des retards à cause du sol et de l'instabilité des fouilles et qu'il a fallu changer les tuyaux d'eau potable. Le solde sera consommé au printemps.

Mme B. Duc passe ensuite la parole au rapporteur de la commission qui lit le chapitre 6 du rapport.

M. N. De Luca, président de la commission, s'en tient aux conclusions et propose de suivre la commission qui l'a accepté à l'unanimité de ses 9 membres.

L'assemblée passe ensuite au vote.

*Le budget 2011 est accepté à l'unanimité avec une abstention.*

Mme B. Duc remercie le président, le rapporteur, le Conseil municipal et le secrétaire municipal pour leur travail, leur disponibilité et leurs compétences.

## **5. Présentation du plan financier 2012-2015**

M. S. Germanier présente les lignes directrices du plan financier. Mme B. Duc ouvre ensuite la discussion.

Mme L. de Torrenté remercie le président pour sa présentation, le groupe LR souhaite que les investissements soient répartis dans le temps selon des priorités bien précises et même si l'urgence est permanente, le groupe LR appelle le Conseil municipal au calme et à la modération, même et surtout pour les petits investissements.

M. O. Cottagnoud demande s'il est possible d'avoir, en plus du plan financier, un message donnant des explications sur les changements importants qu'il y a d'une année à l'autre. M. S. Germanier répond que le Conseil municipal fournira un message mais précise qu'il est impossible de donner des détails.

M. P. Coudray demande pourquoi il n'y a aucun investissement sur les abris de protection civile et si les abris répondent aux normes. M. M. Huser répond que c'est déjà aux normes et rien de nouveau n'est prévu. M. P. Coudray demande à quoi servent les 2 millions de réserve au bilan. M. M. Huser répond que c'est pour le jour où il faudrait faire des nouveaux abris, selon directives cantonales. M. S. Germanier précise que cette réserve sera diminuée lorsque le canton fixera le montant qui pourra être déduit pour l'abri des Plantys.

## **6. Crédit supplémentaire pour le Cycle d'orientation de Derborence**

M. S. Germanier explique que des travaux ont dû être effectués dans l'urgence pour adapter le CO au nouveau système à niveaux qui a nécessité des adaptations pour un montant de 1'500'000.-, dont 387'000.- pour Vétroz.

Mme B. Duc passe la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière.

M. S. Rard annonce que le groupe DC entre en matière et remercie la commission de gestion pour avoir traité la demande en bonne et due forme.

M. O. Cottagnoud annonce que le groupe AV entre en matière.

Mme L. de Torrenté estime qu'étant donné le caractère urgent et surtout déjà achevé de l'objet, le groupe LR ne voit pas d'objection, d'autant plus que ce montant est couvert par d'autres dépenses non réalisées.

Mme C. Evéquoz, rapporteur, annonce que la commission de gestion a approuvé ce crédit supplémentaire à l'unanimité et recommande de l'accepter, elle relève la transparence de l'Exécutif.

Mme B. Duc passe au vote, étant donné qu'il n'y a aucune objection.

*Le crédit supplémentaire de Fr. 387'000.- à titre de dépense urgente pour le Cycle d'orientation de Derborence est accepté à l'unanimité.*

## 7. Postulat de M. S. Rard

### Présentation

M. S. Rard présente son postulat qui a pour but de faciliter l'échange de documents, à l'exemple du Conseil général de Bagnes. Il souligne que l'envoi de documents papier restera la norme pour ceux qui le désirent. L'objectif est également de constituer une base documentaire en ligne.

### Discussion et vote

Mme L. de Torrenté estime que l'échange électronique est déjà largement utilisé et est un peu sceptique sur l'intérêt de débats publics.

M. S. Rard précise que les documents ne seraient pas publics et que la plateforme actuelle pourrait être mise à disposition sans nouveaux investissements.

Mme L. de Torrenté demande quels seraient les avantages par rapport à au courrier électronique.

M. S. Rard répond que le courrier électronique n'est pas pratique pour les gros documents et que l'objectif principal est la réalisation d'une base documentaire, actuellement constituée par chacun.

M. O. Cottagnoud est favorable, il avait craint que l'impression des documents soit à charge des conseillers mais est rassuré par la précision apportée par M. S. Rard disant qu'il sera toujours possible d'avoir les documents en version papier.

Mme B. Duc passe au vote.

*Le postulat de M. S. Rard et cosignataires pour une plateforme électronique est accepté par 19 voix contre 7 abstentions. Le Conseil municipal est invité à étudier cet objet et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.*

## 8. Informations de l'Exécutif

### Projet de densification

M. S. Germanier annonce que le projet de densification est mis en attente par le projet d'achat du Relais du Valais par la Bourgeoisie.

Il y a encore un propriétaire qui doit se prononcer pour finaliser l'achat des terrains pour le projet de mobilité.

L'Exécutif se pose encore des questions sur le développement du futur du foyer de jour, il attend encore un rapport de l'architecte évaluant la construction sur les terrains de la fondation.

Au printemps 2011, l'Exécutif va mener des réflexions sur les synergies possibles entre le Relais du Valais et le projet initial pour le centre du village.

M. O. Cottagnoud demande si le locataire annoncé en octobre est confirmé.

M. S. Germanier répond que le candidat s'est désisté mais que suite à une annonce passée dans le Nouvelliste, il y a maintenant deux nouveaux professionnels qui s'intéressent.

M. O. Cottagnoud demande ce qui se passera s'il n'y a pas d'arrangement.

M. S. Germanier répond que dans ce cas, l'achat ne sera pas effectué.

## Divers

M. S. Germanier annonce que pour le projet GazEl, les partenaires de l'UTO se sont mis d'accord pour le projet de Vétroz. La société va démarrer avec une usine de méthanisation, le projet thermique n'est pas encore arrêté.

Le plan général pour les 30km/h va être mis à l'enquête au niveau communal.

Mme V. Papilloud annonce que Vétroz a reçu le label de « Commune en santé », en particulier grâce au Pédibus, à la fourchette verte et au Parcours Vita.

M. S. Germanier, en réponse à la question de M. L. de Torrenté, donne quelques chiffres comparatifs sur les coûts des conseils généraux dans diverses communes similaires : Ayent 36'860, Conthey 42'520, Fully 44'800, St-Maurice 20'000 et Vétroz 48'000. Le coût par conseiller varie de 700.- à 1'200.- et Vétroz a été nettement au-dessus en 2009 avec un coût de 1600. Toutefois, M. S. Germanier note cependant qu'il n'y a pas d'indications sur le nombre de séances et qu'on ne sait pas si des objets particuliers ont été traités dans l'année ; ces chiffres sont donc à interpréter avec prudence.

M. S. Germanier note que plusieurs habitants du quartier de Proumay sont présents ce soir à cause des problèmes de gestion des égouts. M. S. Germanier a rencontré des représentants et une séance a été fixée en janvier 2011 avec tous les propriétaires. Il rappelle que cette surface était d'un seul tenant et que la limite entre privé et public n'était pas claire.

Il annonce qu'une zone de tranquillité pour la faune a été instaurée dans la région de Servaplane pour protéger les habitats et limiter certaines activités entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> avril. Cette interdiction ne concerne pas les propriétaires.

## 9. Divers

Mme L. de Torrenté demande si les comptes des vestiaires et abris PC des Plantys sont enfin bouclés.

M. M. Huser répond que les derniers travaux sont terminés et les décomptes finaux pourront être effectués.

M. G. Jirillo revient sur le problème de Proumay, il précise que les égouts remontent vers le nord et sont quasiment plats, contrairement au règlement qui stipule 3% et qu'en plus il n'y a pas de séparation des conduites et que la situation est problématique lorsqu'il pleut. Il considère que même si l'endroit est privé, il s'agit d'un problème important et récurrent qui doit trouver une solution. Le groupe des résidents, dont il fait partie, fera parvenir une série de questions et se réjouit de rencontrer le président.

M. O. Cottagnoud revient sur la réponse de l'Exécutif à la question posée par l'AV lors de la dernière séance concernant la discrimination dont elle estime être victime. Il n'est pas satisfait des réponses données mais promet que malgré cela le groupe AV continuera à poser des questions et insistera pour obtenir des réponses.

M. S. Germanier répond que c'était à l'AV d'aviser qu'il y avait eu une rocade de son représentant à la commission de gestion.

M. O. Cottagnoud n'est pas d'accord, il estime que l'information avait été donnée trois jours après mais les réponses ne sont toujours pas venues.

M. P. Coudray demande s'il y a une réponse à sa question posée lors de la dernière séance, à savoir si les règlements pour les bâtiments publics doivent être acceptés par le législatif.

M. S. Germanier est désolé mais il a oublié de traiter cette question.

M. S. Rard félicite l'Exécutif pour l'obtention du label « Commune en santé. ».



Mme B. Duc lit une question écrite de M. C. Mariéthoz et M. F. Millius qui demandent si le montant de 600 francs alloué au à la police du feu pour l'entretien et la rénovation inclut le nettoyage du local. Si c'est le cas ils désirent que ce soit fait plus souvent et sinon si c'est possible que cette tâche soit attribuée. La question est transmise au Conseil municipal.

Mme B. Duc informe que dès janvier 2011 et jusqu'à la fin de la législature, M. T. Evéquoz remplace M. G. Jirillo en tant que membre supplémentaire du parti prépondérant au sein du Bureau et que M. G. Jirillo rejoint la commission éducation et société. Elle remercie M. G. Jirillo pour sa participation et souhaite la bienvenue à M. T. Evéquoz au sein du Bureau.

Les dates pour les séances plénières pour 2011 sont les suivantes :

- La séance des comptes le 20 juin 2011.
- La séance d'information le 26 septembre 2011.
- Séance du budget le 19 décembre 2011.

Mme B. Duc félicite et remercie tous les membres des commissions pour le travail fourni tout au long de l'année. Elle adresse ses chaleureux remerciements à l'Exécutif, en particulier à son président, M. Stéphane Germanier, et au secrétaire communal, M. Laurent Seppéy, pour leur agréable collaboration. Elle remercie également les membres du Bureau pour leur coopération.

Mme B. Duc souhaite à tous les membres de joyeuses fêtes et les invites, ainsi que le public, à partager l'apéro dînatoire offert par la municipalité.

---

Vétroz, le 11 janvier 2011

Pour le Bureau du Conseil général

La présidente

Mme Béatrice Duc



Le secrétaire

M. Dominique Kuster

